



Facture d'eau copropriété 4000euros

Par constanceb

Madame monsieur,

Je me permets de vous adresser ce mail car je viens de recevoir une facture de 4000euros d'eau régularisé sur les dernières années. Ce logement j'en suis propriétaire depuis 2008 et il est mis en location depuis.

Il n'y a apparemment pas de fuite décelé mais je ne comprends pas ce montant exorbitant qui plus est que je n'en suis pas le consommateur ! Les locataires ont défilés depuis 2008 et c'est la 1ère fois que je recois une régularisation. Le syndic ne répond pas à ma question concernant le nombre d'années régularisé. Il me propose cependant détaler mes paiements... Je suis dans l'incapacité de financer un tel montant aux noms des gens qui ont consommé cette eau.

Que puis je faire ? Quels sont mes recours ?

Merci de votre aide

Cordialement